



Lille, le 22 mars 2020

Communiqué de presse

COVID-19 : L'ÉTAT S'ENGAGE AVEC LES ACTEURS POUR INFORMER ET AIDER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE



Dans le cadre de la crise actuelle liée à la pandémie de Covid-19, les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), qui représentent 11 % de l'emploi en région, sont particulièrement touchées. Les services qu'elles rendent aux usagers les plus vulnérables sont aussi menacés alors qu'ils sont en grande partie essentiels pour répondre à l'urgence sociale et au lien social avec les plus précaires et fragiles d'entre nous.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires a confirmé que les associations et l'ensemble des structures de l'économie sociale et solidaire étaient bien éligibles aux dispositifs d'aide annoncés par le Gouvernement (activité partielle, report de charges, aide au refinancement).

Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, a mis en place une cellule de crise dédiée à l'ESS avec une vigilance particulière pour les associations qui représentent 84 % du secteur. Cette cellule de crise, constituée avec les principaux acteurs de l'État (DRJSCS / SII LAB, laboratoire d'innovation publique, DIRECCTE, DREAL) et leurs partenaires (la CRESS, LMA, l'UDES, l'URSSAF...), prévoit :

- **Une information pratique centralisée** sur la plateforme #ESSHDF, animée par la CRESS et l'État : <https://www.esshdf.org>

Elle centralise l'ensemble des informations importantes sur les dispositifs locaux et nationaux dédiés à l'ESS. Un dossier spécial #Covid19 est déjà disponible en ligne : <https://bit.ly/ESShdfCovid19>

Pour échanger directement sur vos questions, vous pouvez rejoindre la communauté LinkedIn de l'ESS <https://www.esshdf.org/sur-linkedin> qui est adossée à cette plateforme #ESSHDF.

- **Un numéro de téléphone unique pour les structures employeuses de l'ESS :** les structures qui rencontrent des difficultés économiques et financières peuvent contacter la **cellule de continuité économique** de la préfecture de région associant le Conseil régional, la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat par téléphone au **03 59 75 01 00**. Les conseillers en ligne les renseignent sur les aides mises à leur disposition (activité partielle, report de charges, financement ...).

Les structures peuvent également accéder aux liens utiles pour mobiliser ces aides sur le site "Place des entreprises", Start-up d'État : <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr>

Préfecture de région Hauts-de-France

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

www.hauts-de-france.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/prefethdf